

Face aux attaques de ce gouvernement, une seule solution, Public/Privé : unité

Le gouvernement s'attaque à la SNCF ET à la Fonction publique

Après la casse du code du travail, parallèlement aux attaques contre les privé-es d'emploi et en préparant la destruction de notre système de retraites, le gouvernement s'attaque aux services publics et aux statuts des personnels qui assurent leurs missions.

C'est le cas, évidemment, à la SNCF avec l'ouverture à la concurrence, le sacrifice des « petites lignes » au bénéfice des seuls TGV et de sa transformation en société anonyme afin de permettre la privatisation.

C'est dans cette perspective que le gouvernement s'attaque au statut des cheminot·es.

Le gouvernement mène la même politique contre l'ensemble des services publics.

D'ores-et-déjà, dans le cadre de son plan CAP 2022, il prévoit d'abandonner certaines missions au bénéfice du privé. Quant aux fonctionnaires, le document gouvernemental « *Refonder le contrat social avec les agents publics* » annonce une casse du statut général de la Fonction publique à travers 4 chantiers :

- Généraliser le recours aux contractuel·es en lieu et place des titulaires. C'est précariser l'ensemble des personnels, les non titulaires bien sûr mais aussi les titulaires comme cela s'est fait à France Télécom et à la poste et comme cela se ferait à la SNCF.

- Généraliser le salaire « au mérite ». C'est permettre d'augmenter une minorité, selon le bon vouloir de la hiérarchie, au détriment de la progression de salaire d'une large majorité.

- Supprimer les CHST et réduire les champs de compétences des commissions paritaires.



C'est abandonner tout contrôle des représentant·es élu·es des personnels sur les mutations, les promotions, congés formation...et laisser les personnels face à l'arbitraire de l'administration.

- Dans le cadre des 120 000 suppressions de postes annoncés, mettre en place des « plans collectifs de départ volontaires ». C'est profiter de l'usure des personnels face à la dégradation des conditions de travail et au gel des salaires pour « dégraisser »...et dégrader les services publics et les conditions de travail de celles et ceux qui restent.



■ Avec la remise en cause des conventions collectives du privé et des statuts des personnels des services publics, c'est bien une attaque massive contre tous les cadres collectifs qui protègent les salarié·es.

Le statut n'est pas un privilège, c'est le garant de l'égalité, salariale entre autres, entre les personnels mais aussi celui de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique au service des usager·ères. C'est donc une conquête sociale, fruit des luttes collectives, pour l'ensemble de la population et pour les salarié·es qui en bénéficient. C'est enfin un facteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Toutes et tous ensemble, généralisons la grève pour gagner.

La journée de mobilisation du 22 mars dans l'ensemble de la Fonction Publique et à la SNCF a été une réussite. Cela démontre le dynamisme de la mobilisation, les luttes se développent dans de très nombreux secteurs (universités, énergie, EHPAD, grande distribution, sans-papiers, aérien...).

La CGT Educ'action appelle les personnels à amplifier la mobilisation contre la politique destructrice de ce gouvernement, dans le cadre unitaire le plus large possible.

Dans l'Éducation nationale, les raisons de se mobiliser sont nombreuses : réforme du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, fermetures des écoles en milieu rural, sélection à l'université, salaires, suppressions de postes administratifs...

La CGT Educ'action appelle à construire la grève dans notre secteur et à s'emparer de toutes les initiatives permettant de faire converger ces mobilisations. Elle s'inscrit dans la date de grève interprofessionnelle du 19 avril et dans la réussite du 1er Mai.

Le 3 mai, la CGT Educ'action appelle l'ensemble des personnels à faire grève, à se réunir en assemblés générales et à y mettre en débat la reconduction de la grève.



web

.....

Remettre à un-e militant-e CGT ou renvoyer à l'adresse ci-dessous



Je souhaite : **me syndiquer** **prendre contact**

Nom **Prénom**

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél Mél

Établissement

Code postal Commune